

Best execution : comment mettre en oeuvre les nouvelles obligations LSFIn ?

- > Les exigences en matière de procédure et de transparence concernant les ordres des clients
- > Qu'est-ce que la qualité du service d'exécution ? Comment sélectionner les plateformes d'exécution ?
- > Comment le prestataire de service d'exécution doit s'organiser : procédures, documentation, contrôles

Cecilia Peregrina,
Senior Manager,
PWC Legal, Genève

Brice Tétré,
Responsable compliance
Marchés Financiers et Trésorerie,
Banque Cantonale de Genève

Maxime Lagane,
Fondateur et Directeur de
www.123nextgeneration.com

Les obligations légales et réglementaires en matière d'exécution

- Cadre légal et réglementaire
- Les règles de comportement LSFIn applicables à l'exécution à travers les 3 services financiers : DPM, advisory, execution only
- Conflits d'intérêt et exécution

Cecilia Peregrina

Traitement des ordres des clients : quelles sont les exigences de la LSFIn en pratique ?

Les obligations LSFIn en matière de traitement des ordres des clients

- Qu'entend-on par traitement ?
- Différence entre traitement et transmission
- Exécution optimale des ordres : quels sont les critères principaux à prendre en compte au moment du choix de la plate-forme d'exécution selon la LSFIn ? Pondération différente en fonction de la classification du client
- Les exigences en matière de procédure et de transparence concernant les ordres des clients

Cecilia Peregrina

Sanctions du non respect des obligations de best execution (droit de la surveillance, droit pénal, droit civil)

Cecilia Peregrina

Les obligations LSFIn en matière d'exécution optimale des ordres des clients

- Présentation détaillée des principaux critères de meilleures exécution : prix, coûts, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement ; taille de l'ordre
- Etendue de l'exigence d'obtention du meilleur résultat possible pour le client (par exemple : qu'est-ce que la qualité de service d'exécution ?)
- Champ d'application du principe de meilleure exécution – prestataires, services financiers, clientèle et produits financiers concernés
- Arbitrages entre coûts, rapidité, qualité : circonstances de marché classique, marchés illiquides, instruments illiquides

Brice Tétré

Sélection des plateformes d'exécution : quels sont les critères posés par la LSFIn et l'OSFin

- « notamment le cours, les coûts ainsi que la rapidité et la probabilité d'exécution et de règlement »

Maxime Lagane

Prestataire de services d'exécution : exigences organisationnelles, responsabilité

Quel contenu de la politique en matière de meilleure exécution (Best execution internal policy) à revoir annuellement ?

- Détermination des facteurs et critères d'exécution permettant d'obtenir le meilleur résultat possible pour les clients
- Principe d'immédiateté du traitement des ordres de clients
- Sélection des lieux d'exécution
- Exécution d'ordres OTC / en dehors d'un marché réglementé
- Sort des commissions reçues de tiers
- Spécificités liées à certaines classes d'actif
- Obligation de reddition de compte à l'égard des clients.

Brice Tétré

Comment le prestataire de service d'exécution doit-il s'organiser : procédures, documentation, contrôles internes

- Formalisation des procédures et documentation des contrôles
- Preuve de l'exécution optimale des ordres de clients
- Surveillance et revue de la politique en matière de meilleure exécution
- Instructions internes encadrant les méthodes d'exécution des ordres de clients
- Cadre de gouvernance
- Contrôle interne

Brice Tétré

Dans quels cas le prestataire de service d'exécution engage-t-il sa responsabilité vis-à-vis du client investisseur ?

- Quelles obligations du conseiller face au client qui requière de passer des ordres non suitable/ incohérents par rapport à la politique d'investissement ? Doit-il refuser d'exécuter les ordres ?
- Dans le cas où l'ordre du client impacte tout le portefeuille, faut-il mettre à jour la politique d'investissement ? Quid si le client refuse d'updater la déclaration de politique d'investissement mais insiste pour que son ordre soit exécuté ? Faut-il créer un nouveau compte « unmanaged account » ?
- La responsabilité du prestataire de service d'exécution de surveiller toutes les personnes agissant en son nom : quels contrôles sont requis ?

Cecilia Peregrina

Formation accréditée par



Best execution : comment mettre en oeuvre les nouvelles obligations LFin ?

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11
 par fax: +41 (0)22 849 01 10
 par e-mail: info@academyfinance.ch
 par courrier: Academy & Finance SA,
 16, rue Maunoir CP 6069, CH-1211 Genève 6
 www.academyfinance.ch

Lieu de la conférence

Hôtel Président Wilson,
 47 quai Wilson, Genève

Prix

620 CHF (+TVA 7.7%)

Gérants membres de l'ASG: 460 CHF.

Autres gestionnaires de fortune: 490 CHF
 Inscriptions supplémentaires de la même
 société: -50%

Formation accréditée par



Pour cette formation accréditée par l'ASG, les participants inscrits au programme de formation ASG reçoivent 3 crédits.

Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par carte de crédit. Le montant facturé sera débité dès réception des informations relatives à la carte. Dans tous les cas, une facture vous sera transmise par email.

Annulation

Les annulations reçues avant le 18 mai 2022 seront remboursées à hauteur de 80%. Les annulations reçues après le 18 mai ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la conférence "Best execution" à Genève le mercredi 1^{er} juin 2022.

Je participerai dans la salle Je participerai online sur Zoom

Ma société est gestionnaire de fortune Ma société est membre de l'ASG

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

1^{ER} INSCRIT

Prénom et nom.....

Fonction.....

E-mail.....

2^{ÈME} INSCRIT (-50%)

Prénom et nom.....

Fonction.....

E-mail.....

Société.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél.....Fax.....

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire Mastercard VISA AMEX

N° de carte: ____/____/____/____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte

Date

Signature.....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.